



Communiqué

Numéro 1617-02

Le 1^{er} septembre 2016

Service de francisation en danger!

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a appris par un représentant du Service des ressources humaines, que les directions d'établissement ont été informées par courriel, que les sommes de la mesure allouée au Service d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) (établissant le nombre de postes en francisation) ne sont pas considérées par la Commission scolaire de Laval (CSDL) comme étant une mesure dédiée. Par conséquent, ces sommes pourraient être utilisées par les directions à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été attribuées.

L'an dernier, à la suite de l'arrivée massive des réfugiées et réfugiés, la CSDL a décidé que les classes d'accueil seraient priorisées. Cette décision a été prise après que la commission scolaire eut reçu les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et fut officialisée en août dernier. Pour l'année scolaire 2016-2017, le SERL a constaté une diminution importante d'embauche de personnel enseignant en francisation.

Par cette manière de distribuer ces sommes dans les écoles, la CSDL laisse toute latitude aux directions d'établissement quant à la manière d'utiliser ces sommes. Elles auront jusqu'au 16 septembre prochain pour prendre une décision quant à l'utilisation de ces ressources. Elles devront choisir si elles maintiennent l'engagement de personnel enseignant la francisation ou si elles diminuent le niveau de service de francisation au profit du remboursement du déficit de la commission scolaire. Rappelons que la commission scolaire a imputé une partie de son déficit à chacun de ses établissements scolaires.

Force est de constater que les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement et la commission scolaire aux écoles et aux centres entraîneront des choix qui sont grandement susceptibles d'affecter négativement les services offerts aux élèves.

- Comment peut-on accepter que nos écoles et centres subissent sans relâche cette pression budgétaire de la part de la commission scolaire?
- Comment peut-on accepter de diminuer un service déjà insuffisant pour résorber un déficit structurel engendré par un sous-financement chronique de l'éducation?
- Comment peut-on accepter que des élèves du préscolaire à qui la commission scolaire refuse l'accès aux classes d'accueil soient en plus, privés de service adéquat de francisation?
- Comment pouvons-nous accepter de diminuer les services destinés à des élèves déjà durement éprouvés par des bouleversements majeurs?

Alors que l'enjeu de l'intégration des nouveaux arrivants fait la manchette, nous devons collectivement

(la suite au verso)

veiller à conserver les services qui visent à assurer une intégration harmonieuse des élèves nouvellement arrivés permettant d'assurer un climat d'apprentissage optimum pour tous les élèves.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval veut s'assurer que les services de francisation soient maintenus et que les ressources financières prévues y soient consacrées entièrement. Pour cela, le SERL questionne la Commission scolaire de Laval depuis le début de l'année scolaire afin d'obtenir des éclaircissements, mais en vain. Le syndicat attend toujours les réponses à ses questions.

Afin de s'assurer de la pérennité des services de francisation, le SERL invite ses membres à exiger de leur direction, que toutes les ressources financières allouées à la francisation soient utilisées à cette fin. Nous invitons les présidences de CPE à nous transmettre l'information (résolution ou procès-verbal du CPE).

Vous remerciant de votre habituelle et précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

La responsable des relations de travail,



Jennifer Gagnon,
Vice-présidente